

Profession EDUCATION



**LE NOUVEAU
VISAGE DE LA
RECHERCHE**

RENTREE 90
Quelle sauce ?

ZEP
L'exemple
du nord.

CONTENUS
Après les
colloques.

**SGEN
CFDT**

Février 1990 ■ Mensuel ■ 15 F

Du plus nouveau

ÉCOLE

Des choix
pour l'Avenir

De réforme en réforme, l'école suscite toujours autant de débats passionnés. Preuve sans doute de l'importance des enjeux à la fois collectifs et individuels. Mais le consensus qui fait de la formation une priorité ne doit pas cacher les divergences sur les objectifs et les méthodes. Dans ce débat sur l'avenir de l'école, la CFDT entend prendre toute sa place. Nombre de ses adhérents, professionnels de l'enseignement ou parents, y participent. La confédération, ses fédérations des personnels (SGEN - FEP) sont à pied d'œuvre.

Il s'agit pour la CFDT, avec d'autres, d'éclairer les évolutions, les priorités donc les choix à venir. Il s'agit aussi d'agir dans chaque école pour rendre concrètes les nécessaires transformations. Ce livre présente les grandes lignes de la réflexion actuelle sur le système éducatif. Il propose une synthèse des études et des propositions qui fondent l'intervention de la CFDT. Il permet en tout cas de mesurer l'intérêt qu'il y a, pour des syndicalistes, à intervenir sur l'école ou plus exactement dans l'école.

CFDT PRODUCTIONS

au plus ancien

VADE MECUM
DES PERSONNELS
DU PREMIER DEGRE

VADE MECUM
DES PERSONNELS
DU SECOND DEGRE

SGEN
cfdt

SGEN
cfdt

Bulletin de commande

Ref.	désignation des articles	quantité	prix unitaire	montant
01	Des choix pour l'avenir		55 F.	
02	Vademecum du 1er degré		80 F.	
03	Vademecum du 2nd degré		80 F.	
			TOTAL :	

Chèque à l'ordre de : SGEN bulletin intérieur 8776-93V Paris
à renvoyer à : SGEN-CFDT secteur communication
5 rue Mayran 75 442 PARIS cedex 09

ÉDITO

VENT DE LIBERTÉS

Les dernières semaines de l'année 1989 ont été marquées par une extraordinaire accélération de l'histoire. L'effondrement des régimes communistes de l'Est est patent. La faillite d'un système politique — vous avez dit « globalement positif » ? — est évidente. Ce vent de libertés nous remplit de joie. Mais cette victoire sur le totalitarisme a été acquise au prix d'un bain de sang en Roumanie. Rien n'est définitif en matière de démocratie. L'économie de ces pays est à la dérive. La résurgence de nationalismes, maintenus si longtemps sous une chape de plomb, porte en germe des situations potentiellement explosives. En matière de démocratie syndicale, tout — ou presque — est à construire. C'est un enjeu majeur. Le SGEN-CFDT a d'ores et déjà des relations suivies avec Solidarnosc et le Syndicat indépendant des travailleurs scientifiques de Hongrie. Avec la CFDT, il contribuera à aider d'autres syndicats en voie de constitution, à favoriser les échanges dans le domaine de l'éducation. La solidarité est aujourd'hui notre affaire. C'est aussi celle des pays occidentaux et de la CEE. L'Europe de demain en dépend.

Jean-Michel Boullier

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Vent de libertés 3

ACTUALITÉ Le mois

Les restos du CROUS 3
Contenus : le chantier continue ! 4
Septembre en janvier 5

ACTUALITÉ En direct

ZEP : l'exemple du Nord 6

ACTUALITÉ International

Israël : une initiative pour la paix 7

MÉTIER

Les mesures pour la rentrée 90 8
Brèves toutes catégories 9

INITIATIVES

Rénover la formation 10

DOSSIER

Le nouveau visage de la recherche 11

COURRIER

L'INVITÉ 17

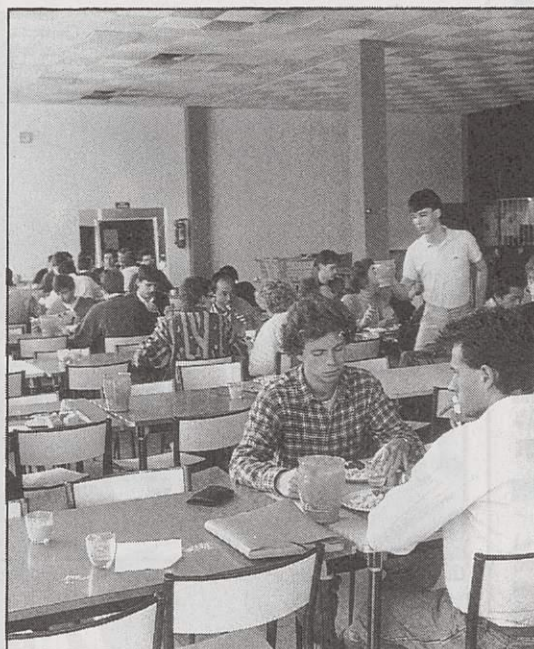
Profession Education 18

Photo de couverture : REA

ATOSS

LES RESTOS DU CROUS

Les personnels des CROUS étaient en grève les 16 et 17 janvier. Les « œuvres universitaires et scolaires » ont en charge l'accueil des étudiants. Tâche importante, mais peu considérée par l'administration, à voir le statut réservé aux personnels.



M. Bénichou/REA

8 500 « contractuels de droit public » travaillent dans les CROUS. 80 % d'entre eux ne perçoivent que 4 580 F en fin de carrière.

Présents dans 28 centres régionaux, les CROUS servent environ 50 millions de repas par an, assurent 120 000 hébergements. Ils rendent beaucoup d'autres services aux étudiants français et étrangers.

UNE GRILLE SPECIFIQUE

Pour cela, ils disposent d'un personnel ouvrier « non fonctionnaire » (8 500 personnes) et de mille fonctionnaires pour la partie administrative. Comme pour les autres ATOSS, le ras-le-bol est aujourd'hui général. Les difficultés rencontrées sont en effet les mê-

mes, mais à cela, s'ajoutent des problèmes bien spécifiques. Etant contractuels de droit public, les ouvriers sont rémunérés par les centres régionaux, sur ressources propres de l'établissement et sur une grille particulière moins avantageuse que celle de la Fonction publique pour les plus bas salaires : 80 % d'entre eux ont un salaire net allant de 4 130 F à l'embauche à 4 580 F en fin de carrière.

DES EMPLOIS PRECAIRES

L'emploi précaire est aussi une donnée importante dans les

CROUS. Les contractuels à durée déterminée, et les hors-statut de toute nature sont nombreux : les CROUS se sont fait une spécialité du travail intérimaire et cela ne contribue ni à leur bon fonctionnement ni à leur bonne image.

On comprend alors la demande principale des personnels des CROUS : la fonctionnarisation. S'ils sont passés récemment d'un régime de droit privé à un régime de droit public, ils n'ont accepté cette solution que comme une étape vers le statut de fonctionnaire de l'Etat : le service public ne peut qu'y gagner.

C'est pour cela et bien d'autres revendications que les personnels des CROUS étaient en grève les 16 et 17 janvier 1990 et manifestaient le 17 à Paris.

André Guillermond

HUMEUR

Alors, ils ne savaient pas !
La corruption en RDA, ils ne savaient pas...
Les privilèges réservés à certains, ils ne savaient pas...
Les polices politiques, ils ne savaient pas...
L'absence de démocratie, ils ne savaient pas...
Mais que faisaient-ils donc le matin ?
Ils ne lisaient pas l'Huma ???

SO4 H2

EN BREF

NÉGOCIATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Lors de la séance du 9 janvier, le gouvernement a refusé de supprimer la catégorie D (sauf pour les administratifs), et de réorganiser la catégorie B autour des formations de niveau bac d'une part, bac + 2 d'autre part. Par contre, des mesures importantes sont prises pour certains corps administratifs et techniques de la catégorie A, mesures qui ont une répercussion sur la hors-classe des profs certifiés et assimilés. Celle-ci passe en effet de l'échelle 489-728 à une échelle 489-777. Qu'en penseront les autres certifiés, les autres enseignants ? Qu'en penseront les personnels ATOSS, les catégories B, C et D, qui se battent depuis plusieurs mois, et à qui les mesures proposées sont loin d'atteindre cette ampleur indicielle ? Au lieu de réorganiser la grille en prenant en compte les qualifications (initiales et acquises), le gouvernement ne procède qu'à un saupoudrage catégoriel... et inégalitaire ! Les mesures proposées ne répondent pas aux attentes des personnels.

CHÈQUES VACANCES

Tous les agents de l'Etat et retraités civils peuvent bénéficier des chèques vacances, s'ils ont acquitté un impôt sur le revenu, inférieur à 9240F en 1988.

Principe : l'agent constitue une épargne-vacances pendant au moins 4 mois. L'employeur apporte une aide représentant 25% de l'épargne (pour un chèque de 100 francs, l'agent paye 80 francs, l'Etat rajoute 20 francs). C'est la mutualité Fonction publique qui gère les chèques-vacances. Vous devez donc vous adresser à la MGEN. Votre syndicat peut vous fournir un dépliant détaillé pour vous informer.

PLAN D'URGENCE POUR LE SUPÉRIEUR

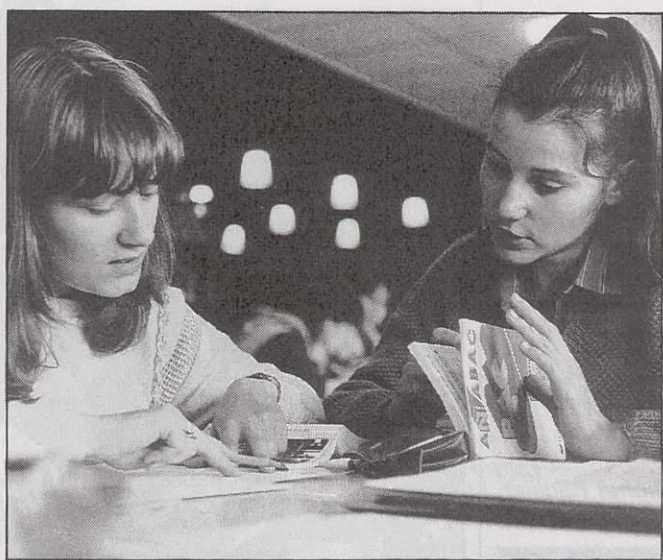
Le ministre de l'Education nationale a fait adopter par le conseil des ministres son plan d'urgence pour l'enseignement supérieur. Il est gravement insuffisant : aucune création de postes d'ATOSS et seulement 200 transformations pour plusieurs dizaines de milliers d'ATOSS du supérieur ; des locaux supplémentaires en qualité insuffisante pour diminuer les sur-occupations des universités.

Le gouvernement n'a pas pris la juste mesure des besoins de l'enseignement supérieur. Il portera la responsabilité des difficultés à venir.

CONTENUS D'ENSEIGNEMENT

LE CHANTIER CONTINUE !

Les colloques régionaux sur les contenus d'enseignement se sont aujourd'hui tous tenus. On entre maintenant dans la phase nationale de la consultation. Quel bilan syndical en tirons-nous ? Quelle action du SGEN-CFDT pour la suite ?



Quelle vie scolaire, quelle autonomie pour les jeunes à l'école ?

Peu de synthèses académiques ont encore été réalisées début janvier. Ces colloques ont été très divers : d'une réunion mondiale dans l'académie de Paris, à de véritables travaux en ateliers à Lille ou à Créteil. Bien souvent, les concepteurs se sont contentés de calquer les commissions en atelier sur les thèmes du questionnaire préalable. Autre constante, ce sont surtout les institutionnels (inspecteurs, chefs d'établissement...), qui semblent avoir formé le gros du public, les élus locaux ont été peu représentés.

UN « CONSEIL DES PROGRAMMES »

L'ensemble des travaux, les rapports des missions thématiques, les réactions des différents partenaires nationaux seront soumis au

Conseil National des Programmes dont la mise en place est prévue en février. Le CNP proposera des orientations, le ministre tranchera, des commissions disciplinaires, interdisciplinaires et par niveaux élaboreront, et l'Inspection générale sera chargée de l'évaluation de l'application des programmes. L'investissement du SGEN a été important, de ceux qui ont refusé de participer au colloque pour cause de conditions inadmissibles de préparation comme à Marseille, tout en faisant un travail de sensibilisation et d'information, à ceux qui ont pu être associés (présidence, rapport de commission, d'ateliers...). Les interventions SGEN dans cette période montrent l'intérêt porté à ce sujet, la richesse des propositions que nous avons à faire.

La fédération s'est déjà

adressée au ministre pour dire son engagement total dans ce chantier mais aussi pour dénoncer les conditions de la consultation, regretter que les enseignants du supérieur n'aient pas été concernés, indiquer que les moyens devraient être dégagés : l'allègement des horaires-élèves ne doit pas conduire à l'alourdissement de la charge de travail des enseignants, il doit servir à prendre en compte d'autres activités, suivi orientation des élèves, concertation. Elle s'adresse à lui de nouveau sur quatre questions liées à l'application concrète de la loi d'orientation :

- 1) l'élève « au centre » : tient-on compte de lui en définissant la « culture », les contenus ; quelle vie scolaire, quelle autonomie pour les jeunes, à l'école, au collège, au lycée ?
- 2) Les objectifs : apprentissages fondamentaux, des parcours diversifiés au collège et au lycée, quelle évaluation - quel bac ? Lien avec la formation continue.
- 3) Programmes : quels savoirs, quels savoir-faire, quels savoir-être pour les cycles. Comment les disciplines s'articulent avec ces savoirs par cycles.
- 4) Travail des enseignants : l'interdisciplinarité, le travail en équipe, mais aussi l'autonomie de l'enseignant.

L'aide au travail des élèves et dans le choix d'orientation. La formation des enseignants. Intervention à articuler avec les réalisations locales : la question est trop importante pour être laissée aux seuls spécialistes ministériels.

François Queval

CARTE SCOLAIRE

SEPTEMBRE EN JANVIER

La répartition des moyens, pour la rentrée 90, est désormais connue. Les premières mesures concrètes pour les établissements tombent lors des réunions de CTP. Elles confirment l'analyse que nous avons faite du budget 90 : une rallonge s'impose.

C'est désormais une habitude dans de nombreux départements. On attend avec appréhension le verdict : combien de postes d'instituteur en moins cette année ? C'est fin décembre que le chiffre fatidique est tombé.

Avec fracas, parfois : en Haute-Saône, par exemple, ce sont 30 emplois qui vont partir pour d'autres cieux, un sur 60 ! Malgré un dépassement par rapport aux 200 créations prévues dans le premier degré (1), l'apport de postes nouveaux ne permettra pas de faire face à la situation des départements en forte croissance démographique (2). Les départements touchés par les retraits d'emplois depuis maintenant plusieurs années arrivent à la limite du supportable.

DE NOUVEAUX REDEPLOIEMENTS

Dans les collèges et les lycées, les choses se présentent différemment, sur le papier. Aucune académie ne se voit retirer de moyens. Mais les heures supplémentaires accordées vont être absorbées, pour l'essentiel, par la réduction du service — au demeurant positive — des PEGC et des PLP.

Les moyens qui permettront de faire face à l'afflux de 65 000 élèves supplémentaires dans les lycées sont donc moindre qu'il n'y paraît. Conséquence : de nouveaux redéploiements des collèges vers les lycées, même s'ils seront de plus faible ampleur que les années passées. Et aucune chance ou presque de voir réduits les effectifs de classe en lycée.

Les sollicitations en direction



La rentrée 90 se prépare déjà !

P. Nieto/REA

des personnels ne manquent pas, pour transformer et moderniser le système éducatif. Tout le monde y gagnera si un tel processus s'engage. Encore faut-il que les conditions soient remplies.

MOTIVER OU DÉMOBILISER

Ce n'est pas le cas aujourd'hui. L'action syndicale — appuyée sur les situations concrètes — doit se développer tout au long de l'élaboration des mesures de rentrée, pour convaincre l'opinion et le gouvernement qu'il faut plus de moyens, pour faire mieux. Organisation de l'enseigne-

ment en cycles pluriannuels, élaboration de projets d'école ou d'établissement, diversification des parcours de formation, aide méthodologique, sont autant d'objectifs qui nécessitent la mobilisation des personnels. Celle-ci serait compromise si les moyens prévus restent en l'état.

Quand on attend de nombreux invités supplémentaires, on ajoute une rallonge.

Philippe Antoine

(1) Voir l'ensemble des chiffres page 8.

(2) Seine-et-Marne, Val d'Oise, Essonne, Hérault, académies de Nice et Grenoble en particulier, 10 000 élèves supplémentaires au total sont attendus à la rentrée.

EN BREF

FORMATION CONTINUE

Les discussions continuent, au ministère sur la formation continue des personnels, dans le cadre de l'accord Fonction publique. Les premières réunions ont mis en évidence le cloisonnement très fort entre les différentes directions du ministère. C'est un premier verrou à faire sauter pour impulser une réelle politique de formation. Deuxième enjeu prioritaire, les modes d'élaboration des plans de formation. Il faut lier à la notion de « droit à la formation » celle de « droit de négocier son plan de formation ». Les conflits possibles entre les besoins du service public et les demandes individuelles peuvent être dépassés par la négociation. Le SGEN-CFDT fait des propositions : mise en place de commission-formation dans les établissements, création d'une équipe académique de conseil en formation.

A ces deux conditions seulement, les moyens supplémentaires nécessaires permettront une réelle amélioration de la formation continue des personnels.

CLASSES TECHNOLOGIQUES

La lettre ministérielle cadrant la rentrée 90 prévoit l'implantation de classes technologiques en collège. Le SGEN CFDT n'est pas opposé à ce principe, à condition qu'il y ait une équipe volontaire et formée, et que les moyens nécessaires à leur fonctionnement existent. Nous avons les mêmes exigences pour leur implantation en LP.

Le ministère prévoit des transferts de classes technologiques des LP vers les collèges. Pour le SGEN, ils sont à étudier au cas par cas, sur le terrain et en concertation. Mais il n'est pas question d'accepter des transferts aux seules fins de « faire de la place » dans un LP, pour des sections plus « nobles », ou de « remplir les collèges ».

ATOSS : JOURNÉE NATIONALE EN MARS ?

5 000 ATOSS ont manifesté à Paris le 14 décembre. L'intersyndicale SGEN-CFDT, CFTC, CGT, FO, réunie le 8 janvier, a retenu le principe d'une journée nationale d'actions et d'expressions pour le mois de mars. Le mouvement s'installe dans la durée : il est nécessaire de solliciter davantage le soutien des enseignants, intégrer dans l'action les ATOSS du 2nd degré, préciser encore la plate-forme intersyndicale. Les quatre organisations estiment qu'en persistant dans son refus de négocier, le ministre prend le risque d'un rapide « blocage de la machine ».

EN BREF

FORUM CE

Le Forum des comités d'entreprise et des comités hygiène et sécurité - conditions de travail (CHSCT), créé à l'initiative de la CFDT en 1984, tiendra sa quatrième édition les 3, 4 et 5 octobre 1990 au parc floral de Vincennes. « Forum CE » est un lieu d'information, d'échanges sur les réalisations des comités d'entreprises dans le domaine social, économique, culturel, humain. Les réalisations innovantes des fonctions publiques seront aussi présentées. Dans notre secteur, ce sera l'occasion de faire connaître des expériences réussies, par exemple en matière de plan de formation des personnels, de coopération avec un comité d'entreprise (dans le cadre d'un jumelage école-entreprise), de mise en place d'un comité local hygiène et sécurité. Toutes vos réalisations nous intéressent. Ecrivez-nous pour les faire connaître.

UNE HANDICAPÉE
REINTÉGRÉE

Le tribunal administratif de Grenoble vient d'annuler le licenciement d'Elisabeth Sarret, jeune handicapée. Agent spécialiste nommée sur emploi réservé, celle-ci avait été licenciée pour « insuffisance professionnelle », par le proviseur du lycée de la Versoie à Thonon (Haute-Savoie). En fait, il ne s'agissait que d'un scandaleux chantage pour obtenir un emploi compensateur. Le SGEN doit maintenant obtenir la bonne exécution du jugement : titularisation rétroactive et nouvelle nomination.

TITULAIRES-REMPLEANTS
EN GRÈVE

A l'initiative du SGEN-CFDT, quarante titulaires remplaçants de la Manche ont fait grève et se sont réunis toute la journée du jeudi 14 décembre. Ils dénonçaient les déplacements trop longs, les conditions de travail déplorables, la mauvaise gestion de la formation continue et des titulaires-remplaçants. L'inspecteur d'académie refuse de négocier la longueur des déplacements et la réorganisation des brigades.

L'action continue: tout remplaçant nommé à plus de 50 km est appelé à faire grève les jeudis 11, 18 et 25 janvier, une assemblée départementale de tous les ZIL et brigades est prévue le 31 janvier. Une pétition est lancée et une caisse de soutien aux grévistes est mise en place.

ZEP

L'EXEMPLE DU NORD

Instrument de lutte contre l'échec scolaire, les zones d'éducation prioritaire (ZEP) doivent rassembler les efforts des enseignants des différents cycles mais aussi ceux des familles et des autres partenaires. Plus difficile à dire qu'à faire.



L'école doit collaborer avec les associations du quartier. Mais elle ne doit pas tout faire, à la place des familles défavorisées.

Les ZEP, dans le Nord-Pas-de-Calais, on connaît : 44 zones, plus de 20 % des élèves du 1^{er} degré et du 1^{er} cycle concernés ! C'est beaucoup, c'est même trop.

Mais, si la quantité est là, il n'en est pas toujours de même en ce qui concerne la qualité.

Trop souvent, les partenaires n'ont retenu qu'un aspect : « donner plus à ceux qui ont le moins ». Conséquence, les établissements montent des projets-vitrine pour attirer les moyens. C'est regrettable car, pour le SGEN-CFDT, il s'agissait aussi de « donner autrement ». Dans le cadre des ZEP, quelques collèges, quelques écoles ont mis en œuvre des projets qui ont modifié les pratiques.

DANS ZEP,
IL Y A ZONE

Ce qui est plus rare, c'est le fonctionnement en zone. Les ZEP restent dans leur très grande majorité, des juxtapositions de projets qui ne communiquent pas.

Jean-Pierre Leroy, principal

d'un collège ZEP de Tourcoing, le regrette : « L'important est de faire travailler écoles et collèges sur un thème transversal. Il faudrait dégager des temps banalisés pendant lesquels les personnels pourraient se rencontrer. Le Groupe d'appui local peut assurer le suivi, pas le travail effectif... »

Suzanne Santoni, animatrice de la ZEP de Lille-Sud va plus loin : « Le préalable à la ZEP, c'est de comprendre que tout ne vient pas de l'école. L'institution ne doit pas tout faire à la place des familles défavorisées mais aider à faire. » Elle regrette que le travail engagé avec les familles, les associations (ATD Quart Monde, centres sociaux...) ne puisse être poursuivi valablement. Les rigidités administratives sont décourageantes.

Un espoir : le ministère, le rectorat et les inspections académiques s'engagent dans une redéfinition des ZEP. A nous de peser pour que les bonnes intentions affichées se concrétisent sur le terrain.

Francis Vandewheeghe

RENTREE 90 DANS LES
ZEP



Le SGEN-CFDT insiste (comme le propose le projet de circulaire de rentrée sur les ZEP) pour qu'il y ait

de véritables politiques de zone, articulées avec les projets d'école et les projets d'établissement.

L'action ministérielle dans les ZEP doit pleinement s'insérer dans la politique de développement social des quartiers qui doit être réactivée par le gouvernement.

Cela pose le problème de la coordination entre départements ministériels, collectivités locales, associations et celui de l'utilisation des différents moyens autour d'un projet social de zone. Pour l'Education nationale, nous avons des questions à nous poser sur les nominations et la stabilité des personnels en ZEP de façon à assurer un véritable suivi des projets. La mise en place d'un coordinateur par zone nécessite des moyens en décharge de service. La concertation doit être possible sur le temps de travail.

ISRAËL

UNE INITIATIVE POUR LA PAIX

Jackie Neiss et son mari Jean-Bernard, sont enseignants dans l'Essonne et adhérents du SGEN-CFDT. Ils ont participé à l'initiative « 1990, l'année pour la paix » qui s'est déroulée à Jérusalem du 29 au 31 décembre. Blessée par les tirs de la police israélienne, Jackie nous livre ses impressions sur l'attitude de l'état israélien et l'Intifada.

Que s'est-il passé au cours de cette initiative ?

Il s'agissait d'une action pour la paix avec les palestiniens et les israéliens. Les objectifs ? La reconnaissance de l'Etat d'Israël et la création d'un état palestinien en Cisjordanie et à Gaza ; le respect des droits civils et humains, l'ouverture de négociations pour la paix.

Deux temps forts étaient prévus. D'abord une marche des femmes, le 29 décembre, à l'appel d'une association de femmes israéliennes, « Women and Peace ». Cinq mille femmes se sont retrouvées pour protester contre l'occupation et la guerre. Des femmes israéliennes ont leurs fils et leur mari dans les territoires occupés. La police israélienne a chargé avec des matraques, a arrêté les jeunes palestiniens. Une députée italienne a été frappée et hospitalisée.

Ensuite, le 30 décembre, 30 000 personnes ont formé une chaîne humaine autour de la vieille ville de Jérusalem. 1 500 européens dont 120 français y participaient. Nous étions Porte de Damas. Au moment où la chaîne se constituait, la police a utilisé des canons à eau (verte pour reconnaître les manifestants aspergés). Puis, elle a tiré. Je me trouvais près de Simone de Bollardière. J'ai reçu trois balles dans le bras et la jambe. C'étaient des balles caoutchoutées avec un cœur en plomb. Plus de 60 blessés ont été recensés. Une Italienne a eu un œil crevé. Les manifestants ont quand même tenu pendant une heure.

Y a-t-il une volonté délibérée de répression de la part du gouvernement israélien ?

Oui. Nous avons trouvé cela très dur. Mais des palestiniens nous ont dit que la police s'était conduite « de façon civilisée ».

Un exemple, ce 28 décembre, l'un d'eux a levé un drapeau au cours d'une manifestation de jeunes syndicalistes. Il a été tué ! Il est évident, pour nous, que le gouvernement israélien organise une répression violente.

L'initiative à laquelle nous participions était pourtant légale et autorisée.

Et la situation dans les territoires occupés ?

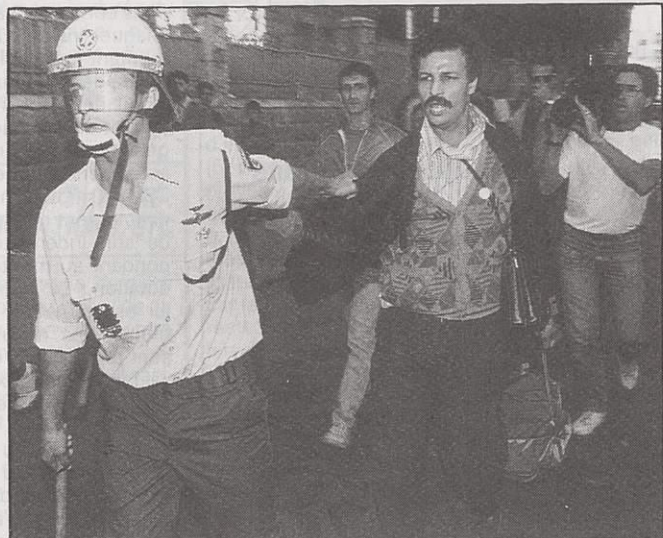
Toutes les écoles et les uni-

versités sont fermées depuis la mi-novembre. C'est la mort d'un peuple quand on empêche les enfants d'aller à l'école. Mais l'Intifada rassemble tout le peuple palestinien. C'est un mouvement durable et profond. « Ça durera un an, dix ans, mais nous aurons notre Etat », disent les palestiniens. Majoritairement, ils sont prêts à reconnaître Israël.

Comment voyez-vous l'évolution de la situation ?

La politique actuelle d'Israël ne peut que mener à une impasse. Les partisans de la paix sont maintenant plus nombreux en Israël. Les deux états, c'est la seule solution !

Propos recueillis par Jean-Michel Boullier



Le 30 décembre à Jérusalem, la police a chargé la chaîne humaine formée par 30 000 personnes. Tirs, arrestations et brutalités.

EN BREF

LA CFDT EN ROUMANIE

Une délégation de la CFDT est allée en Roumanie, courant janvier, afin d'explorer les possibilités concrètes de soutien aux travailleurs roumains. Il est indispensable de les aider à constituer des organisations syndicales libres et indépendantes, au-delà des nécessaires actions de solidarité humanitaire auxquelles de nombreux adhérents ont participé.

D'autres déplacements sont envisagés. Pour soutenir financièrement la création de ces syndicats, envoyer les chèques au département international de la CFDT, 4, boulevard de la Villette, 75955 Paris cedex 19, avec la mention « Solidarité Roumanie ».



Liberté nouvelle pour les enfants aussi.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CSEE

L'assemblée générale du Comité syndical européen de l'Éducation s'est tenue début décembre, à Luxembourg. Une partie importante de la réunion a été consacrée à la discussion sur la situation dans les pays de l'Est. Une résolution scandaleuse — votée malheureusement par le SNES et par le SNI — a été adoptée majoritairement. Elle fait l'impasse sur les responsabilités des systèmes communistes, ne mentionne pas l'exigence d'élections libres, met dans le même sac les organisations syndicales officielles et indépendantes.

Cette assemblée générale a aussi été pour le SGEN-CFDT, l'occasion de tisser des liens avec l'organisation turque EGIT-DER.

Le CSEE regroupe la quasi-totalité des organisations syndicales de l'éducation au plan européen, dont le SGEN et la FEP (Fédération de l'enseignement privé, CFDT). Il est agréé par la Confédération européenne des syndicats (CES). Un nombre croissant d'organisations critique aujourd'hui son inadaptation aux défis d'aujourd'hui et de demain. De même, les rapports avec la CES sont beaucoup trop lâches. Dorénavant, les moyens du CSEE devraient être plus importants et son fonctionnement devrait — en principe — s'améliorer.

CARTE SCOLAIRE

LES MESURES POUR 90

Voici la répartition des mesures nouvelles qui interviendront à la rentrée 90 pour les écoles, collèges et lycées. Des créations mais aussi des redéploiements.

■ **INSTITUTEURS** : La totalisation fait apparaître un solde positif de 390 postes soit un dépassement de 190 postes par rapport aux 200 créés au budget 90. Mais un redéploiement interacadémique est prévu. 786 postes sont retirés à 12 académies. Le mouvement de postes sera encore plus fort puisque des redéploiements interviendront inévitablement au sein des académies.

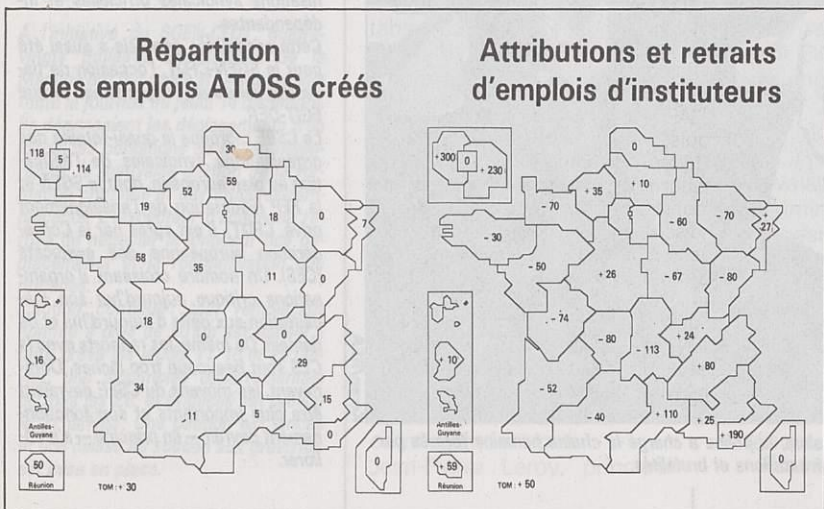
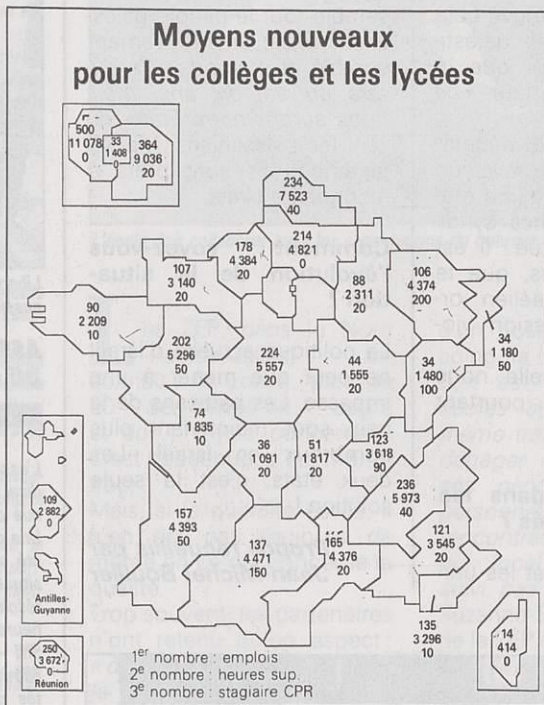
■ **COLLÈGES ET LYCÉES** : le premier chiffre indique les emplois créés, le second les heures supplémentaires-année, le troisième les nouveaux supports de stagiaires CPR. Au total 4 120 emplois, un peu plus de 100 000 heures, 1 000 stagiaires CPR. Les heures supplémentaires vont compenser pour l'essentiel la réduction horaire des PEGC et des PLP.

■ **ATOSS** : au total

740 emplois sont créés, dont 30 dans les TOM. Ces dotations intègrent les 300 emplois supplémentaires obtenus pendant les mouvements ATOSS de l'automne. La répartition tient compte des éta-

blissements nouveaux (6 pour un lycée, 5 pour un collège). 330 postes sont utilisés pour rapprocher les académies les moins bien dotées de la moyenne nationale.

Philippe Antoine

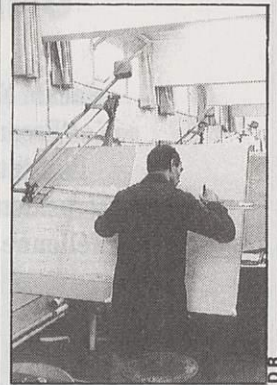


URGENCE DANS LE SUP

PLP VERS LE 2^e GRADE

Après la publication du plan d'urgence, le nombre de postes créés dans l'enseignement supérieur s'élève à 1499, répartis de la façon suivante : 665 postes de maîtres de conférences ; 234 postes de professeurs ; 120 postes d'associés ; 80 postes de lecteurs ; 400 postes d'agrégés du second degré.

Ce chiffre représente grosso-modo la moitié des postes nécessaires, pour faire face à l'augmentation prévisible du nombre d'étudiants à la rentrée 90. A quand les mesures de super-urgence ?



Le ministère vient de définir le nombre de places sur chacun des tableaux d'avancement académiques des P.LP1 dans le 2^e grade pour 1990 (voir tableau ci-dessous). Le critère de répartition des 3 000 places est le nombre de P.LP1 au 11^e échelon, dans chaque académie, au 1^{er} septembre 89.

Ce critère garantit une meilleure égalité de traitement que le nombre total de P.LP, critère utilisé pour les tableaux d'avancement antérieurs. Ainsi, les barèmes des derniers promus de chaque académie devraient être très proches.

Nombre de places aux tableaux d'avancement académiques au 2^e grade des P.LP en 1990

Aix-Marseille	124
Amiens	67
Antilles-Guyane	19
Besançon	84
Bordeaux	179
Caen	71
Clermont	74
Corse	10
Créteil	113
Dijon	94
Grenoble	167
Lille	228
Limoges	52
Lyon	157
Montpellier	135
Nancy	138
Nantes	131
Nice	96
Orléans	113
Paris	57
Poitiers	90
Reims	81
Rennes	146
Réunion	31
Rouen	82
Strasbourg	95
Toulouse	179
Versailles	151
TOM + DEFA	36
Total	3 000

LOGEMENT INSTITUTEURS

De nouvelles dispositions concernant le versement de l'indemnité-logement entrent en vigueur en janvier 1990.

Chaque année, le préfet fixe le montant de base de l'indemnité ; il peut s'agir d'un taux unique pour le département ou d'un taux par commune ou par groupe de communes.

De son côté, l'Etat fixe le montant, par instituteur, de la dotation compensatoire (DSI), versée par l'Etat aux communes qui logent ou indemnisent des instituteurs.

L'Inspection académique procède ensuite au calcul de l'indemnité (majorations comprises) à verser à chaque instituteur. Si ce montant est inférieur à celui de la DSI, l'instituteur reçoit cette somme directement du Trésorier payeur général, chaque mois. S'il est supérieur à celui de la DSI, l'instituteur ne perçoit directement que la fraction de son indemnité correspondant au montant de la dotation. Le complément lui est versé par la commune. Des réajustements sont prévus : lors de la réévaluation du taux de l'indemnité ou de celui de la DSI, en cas de changement de poste ou de situation familiale de l'instituteur. En cas de problème, prenez contact avec les responsables du SGEN-CFDT de votre département.



<p>QUAND LE SNES MENT</p>	<p>PERMUTATIONS INSTITUTEURS</p>	<p>CAPES DOCUMENTATION</p>	<p>OP, AGENTS SPÉCIALISTES</p>
<p>Le SNES a lancé une offensive en direction des PEGC. Il leur envoie d'ailleurs un journal en nombre, dans les collèges. Dans le n° 2 de cette livraison, Monique Vuailat, secrétaire générale du SNES, travestit la vérité : « Lors du CTPM du 13 juillet et 1989, le SNES a proposé un texte pour qu'un plan d'intégration soit aussi ouvert pour les PEGC. Le SNI-PEGC et la FEN ont cru bon alors de s'opposer à ce texte. Le SGEN, le SNALC et FO ont préféré refuser de voter ». Cela est faux : lors du CTPM, le vœu du SNES a recueilli 9 voix pour (3 SNES, 3 SGEN, 1 SNALC, 1 FO, 1 CGT) 29 voix contre (Administration + FEN + SNI), 2 voix en abstention (SNETAA). Le SGEN demande qu'une mise au point soit diffusée par le SNES à tous les personnels ayant reçu cette information faussée.</p>	<p>La CAPN réunie le 17 janvier 1990 a attribué, pour des cas d'« exceptionnelle gravité », une majoration de 500 points au barème des permutations. Sur 165 dossiers transmis par les inspecteurs d'académie, 43 ont obtenu la majoration. Les adhérents qui nous avaient fait parvenir leur dossier ont été immédiatement prévenus des résultats.</p>	<p>Il y aurait 3 000 inscrits au concours interne et 1 300 au concours externe, avec une grosse incertitude sur le nombre réel de ceux qui se présenteront. Ceci ne simplifie pas la tâche de l'Inspection générale Vie scolaire, chargée de mettre en place les jurys de CAPES. Il semble que les personnalités universitaires contactées ne soient pas très sensibles à l'honneur qui leur est fait. Quant à la formation, elle relève du même bricolage, engendré par la précipitation de la mise en place. Les lauréats du concours interne effectueront leur stage sur place (30 heures par semaine) et seront astreints à une journée de formation par semaine. Les lauréats du concours externe recevront une formation en CPR et effectueront un stage en responsabilité de 8 à 10 heures en collège, lycée ou lycée professionnel. Et au bout du compte, il y aura l'épreuve de qualification professionnelle avant titularisation... Le SGEN persiste à penser que les AE pouvaient être intégrés massivement certifiés, sans avoir à passer un concours qui se révèle comme prévu un tantinet ubuesque. Par ailleurs, le grand nombre de candidatures de « spécialistes » venus des bibliothèques et services divers au CAPES externe renforce nos inquiétudes sur les risques d'affaiblissement de la dimension pédagogique de la fonction... et nous ne sommes pas les seuls à le penser !</p>	<div data-bbox="1224 443 1479 715" data-label="Image"> </div> <p>Le 10 janvier 1990, la DPAOS (direction des personnels administratifs, ouvriers et de service du ministère) a reçu le SGEN-CFDT, la CGT, FO et le SNAEN-FEN, tous ensemble, au sujet des nombreuses modifications statutaires en cours et qui concernent les agents spécialistes et les ouvriers professionnels : transformation d'emplois, création de nouveaux corps. Les thèmes de la polyvalence, des rythmes de travail, de l'ouverture plus grande de concours externes ont été évoqués. D'autres réunions sont prévues. Le SGEN réclame, depuis longtemps, l'ouverture de véritables négociations. Il voit dans cette initiative l'un des acquis des mouvements des ATOSS de ces derniers mois. Reste à constater que ce début de concertation ouvre de véritables négociations.</p>
<p>TAXE APPRENTISSAGE</p> <p>Les entreprises françaises ont distribué près de 3 milliards de francs, sous forme de taxe d'apprentissage en 88. L'inégalité continue à être de règle dans la répartition du fruit de cet impôt, puisque distribué par le patronat, selon son bon vouloir. Ainsi les établissements du 2nd degré public ont perçu en moyenne 494 F par élève, ceux du privé sous contrat 1 397 F, ceux du privé hors contrat 4 838 F, et les CFA 3 851 F. Il s'agit là de moyenne nationale, les disparités entre académies ou entre établissements d'une même académie sont également importantes. Un établissement public moyen (600 élèves) aurait reçu 376 200 F de plus si la répartition était égalitaire. Intéressant non ? Pour le SGEN-CFDT, la taxe d'apprentissage doit être collectée par un organisme régional et, après péréquation nationale, redistribuée aux établissements (public ou privé) en fonction du nombre d'élèves et du coût des formations dispensées.</p>	<p>CONSEILLERS EN FORMATION</p> <p>Le comité technique paritaire ministériel a adopté le projet de décret relatif aux fonctions de CFC. Le SGEN-CFDT a voté pour ce texte qui donne des garanties réglementaires plus solides aux personnels. Il permet, en créant une commission académique consultative, un contrôle syndical sur le recrutement et la gestion des CFC. Les conditions de changement d'académie, le déroulement de carrière et de retour sur un poste en formation initiale sont améliorées. L'accès aux fonctions de CFC est possible, par détachement, à des agents d'autres ministères. Le SGEN-CFDT s'est opposé à un amendement du SNES, décidément conservateur au possible, visant à enfermer les CFC dans les seuls GRETA. Ce texte ne règle pas tous les problèmes : la durée du travail en particulier, n'est pas traitée. Nous continuons à intervenir pour de nouvelles avancées.</p>	<div data-bbox="656 1078 1192 1489" data-label="Image"> </div>	<p>ELECTIONS C ET D</p>
<p>2° DEGRÉ : MUTATIONS, ETC</p> <p>N'attendez pas la dernière minute ou la veille de la CAP pour envoyer votre fiche syndicale. Les élus ont besoin de ces renseignements pour vous défendre et ils ont aussi besoin de temps, pour étudier vos dossiers. Attention : pour la fiche hors-classe, penser à mentionner votre discipline, aucune case n'ayant été prévu à cet effet.</p>	<p>TRANSFORMATION DES GAPP EN RÉSEAUX</p> <p>Des inquiétudes subsistent sur les réseaux. La taille critique de trois personnes n'est pas définie. De même, la durée minimale d'implantation de 3 ans (5 ans en ZEP) n'est pas prévue. Le renforcement des réseaux en ZEP sur la base des GAPP actuels n'est pas acquis. Le réseau manquera d'indépendance car la nomination d'un « directeur-coordonnateur » se fera à la discrétion de l'IDEN. Nous souhaitons qu'il soit nommé régulièrement, parmi les enseignants spécialisés du secteur. Les IDEN, responsables des réseaux, n'ont pas de formation à cet égard, en rééducation. Les temps de concertation ne sont pas prévus pour les coordinateurs, ni pour les instituteurs concernés. Les spécialistes pour déficients, auditif, visuel ou physique ne sont pas prévus dans les réseaux. La formation des rééducateurs polyvalents nécessite deux ans. Les missions des psychologues ne sont pas précisées. On ne sait pas si les commissions spécialisées sont dessaisies des dossiers d'adaptation. L'aspect prévention n'est pas clairement développé. Enfin étendre les réseaux partout demande un doublement du potentiel et sont déjà surchargés : aucun emploi supplémentaire n'est prévu à ce titre !</p>	<p>TRANSFORMATION DES GAPP EN RÉSEAUX</p> <p>Le ministère a décidé unilatéralement de reporter, à la fin décembre 1990, les élections aux CAP nationales et académiques des personnels administratifs des catégories C et D, au motif que celles-ci interfèrent avec les opérations de promotions exceptionnelles actuellement engagées. Cela signifierait-il que les opérations de promotion seront terminées fin 90 ? Ou faut-il penser que des syndicats de la FEN, suivie en cela par l'administration, sont peu désireux d'aller aux urnes dans la période de contestation actuelle des ATOSS ? Le SGEN-CFDT est intervenu auprès du ministre, afin de protester contre l'absence totale de concertation dans la prise de cette décision.</p>	

RÉNOVER LA FORMATION

Contenus inadaptés, peu d'intervention possible des formés sur l'organisation des stages : des reproches qui sont souvent répétés.



D. Maillac/REA

Insatisfaits de leur formation continue, les instituteurs du Bas-Rhin ont pris le taureau par les cornes. Résultat d'une longue enquête, les propositions du SGEN sont aujourd'hui au centre des débats dans le département. Formés et formateurs y participent.

Janvier 89. Le SGEN-CFDT du Bas-Rhin tient une conférence de presse. « La formation continue ne répond pas aux problèmes que rencontrent les instituteurs » tonne le secrétaire du syndicat. « En étant sourde à leurs demandes, elle aggrave son cas ! » surenchérit-il.

Constats abrupts, accusations sévères. Les propos tenus face à la presse marquent un des points forts du travail engagé, quelques mois plus tôt, par l'équipe départementale du premier degré.

Mars 88. Devant l'impossibilité d'obtenir un bilan réel des actions de formation, le SGEN-CFDT commence un profond travail d'analyse de

la formation, dans le département. La fédération s'engage parallèlement dans cette opération, afin que les autres syndicats du SGEN bénéficient des fruits de l'expérience et de la réflexion. Un véritable travail de fourmi dans les services de l'inspection académique a permis d'établir un bilan très précis, concernant le nombre et les contenus des actions de formation des deux années précédentes, mais aussi les publics touchés.

DE NOMBREUSES INTERVIEWS

Il fallait par ailleurs recueillir le point de vue des personnels. L'IDEP (*) a établi un document d'analyse et de

diagnostic, à partir d'interviews réalisées auprès d'un échantillon représentatif des formés, mais aussi des formateurs : professeurs d'école normale, maîtres-formateurs, inspecteurs. Parallèlement, l'équipe locale du SGEN réunissait un groupe permanent de réflexion et de coordination.

Fin 88. Un document d'une soixantaine de pages dressait un constat sévère : difficultés nombreuses à partir en stage, contenus inadaptés ou de mauvaise qualité, aucune possibilité d'intervention des formés sur leur propre formation, absence d'imagination sur les méthodes pédagogiques, et refus des ressources extérieures à l'Education nationale.

En 89. Ce document a été diffusé à toutes les écoles, assorti d'une enquête. Le nombre important de réponses a confirmé l'intérêt des collègues, à participer à cette opération. Et les réactions favorables, y compris d'une large partie des formateurs institutionnels, a encouragé l'équipe de militants à poursuivre son action.

Après le constat, il fallait faire des propositions. Deux sessions de formation syndicale ont réuni des instituteurs, mais aussi des maîtres-formateurs, des conseillers pédagogiques, des IDEN, tous adhérents du SGEN-CFDT. Elles ont permis d'avancer la réflexion sur deux questions essentielles :

- comment rapprocher l'offre de formation des besoins réels, des demandes des équipes ou des individus ?
- quelle autre organisation pour rationaliser et rendre plus efficace la formation continue ?

Une note de synthèse et de propositions a été remise par la suite à l'Inspecteur d'académie.

UNE ÉQUIPE PAR CIRCONSCRIPTION

1990. Le groupe de travail du SGEN du Bas-Rhin travaille aujourd'hui à la mise en œuvre de ses propositions. Toutes les occasions sont bonnes pour faire avancer et connaître ces idées : CAPD, conseil de Formation, audiences...

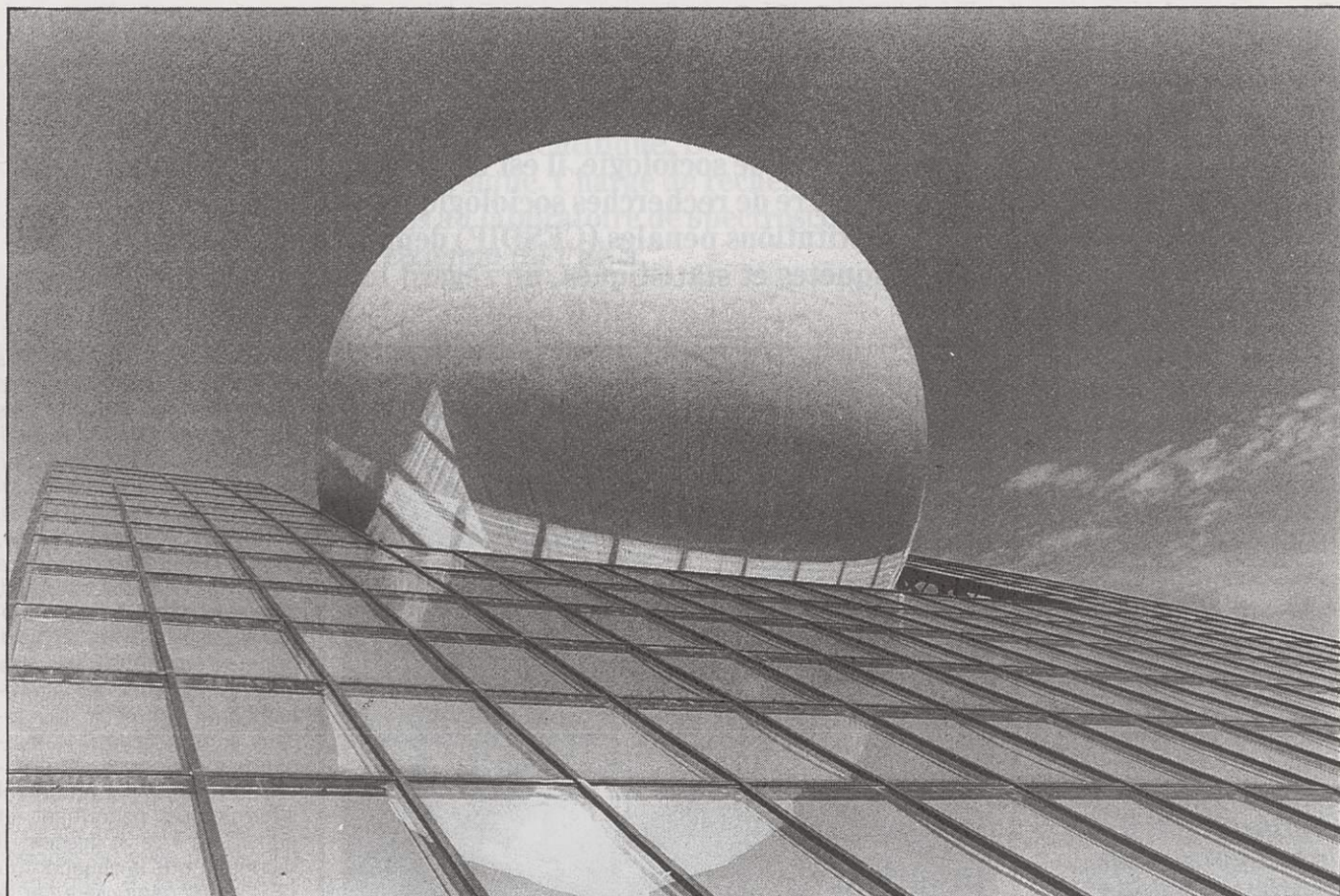
L'objectif fixé pour l'immédiat est d'expérimenter, dans quelques circonscriptions, un « dispositif ressource en formation ». Organisé autour d'une équipe de spécialistes et chercheurs, il permettrait aux équipes et aux individus de faire prendre en compte leurs demandes, d'instruire et de construire des actions de formation.

De quoi bousculer des habitudes.

Christian Renard

(*) Institut pour le développement de l'éducation permanente. Créé par la CFDT, il permet aux syndicats et fédérations d'aider les salariés à prendre une part active dans l'élaboration de leur formation permanente.

LE NOUVEAU VISAGE DE LA RECHERCHE



J. Gayard/REA

PRIORITÉS

Education et Recherche : deux priorités pour affronter la nouvelle donne économique. Mais aussi deux mondes qui se connaissent mal ou trop peu. L'Education gagnerait à mieux connaître les pratiques de projet, de travail en équipe et d'évaluation, courantes dans la Recherche. De son côté, la communauté scientifique doit s'interroger sur l'évolution des contenus d'enseignement et sur leur mode de transmission. La Recherche devrait être aussi un enjeu pour sortir les pays du Tiers monde du sous-développement.

LE NOUVEAU VISAGE DE LA RECHERCHE

Deux chercheurs, deux parcours : Bruno Aubusson de Cavarlay est sociologue, Nicolas Billy est physicien. Tous deux travaillent au CNRS depuis plus de 15 ans, dans des disciplines qui, à l'évidence, présentent peu de points communs. C'est le sentiment de Bruno qui constate que « la maison est très grande », avec beaucoup d'extrêmes. Des glissements, des contacts, des rapprochements peuvent toutefois se faire par des cultures de type informatique ou méthodologique (statistiques).

Nicolas a l'impression d'appartenir à une première communauté scientifique, (l'institut auquel est rattaché son laboratoire), puis à une sous-discipline de la physique, à la physique au sens large et, enfin, à une grosse masse, constituée par la physique et la chimie. Ce qui exclut les Sciences de la vie et les Sciences de l'Homme et de la société, secteurs avec lesquels il n'a aucun rapport... sinon syndicaux ! Deux cas extrêmes en apparence, mais...

LE SOCIOLOGUE ET LA JUSTICE

Bruno Aubusson de Cavarlay a 42 ans. Titulaire d'un doctorat de sociologie, il est ingénieur de recherches au Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP) depuis 15 ans. A travers enquêtes et statistiques, un regard lucide sur la justice.



150 ans de statistiques pour mesurer la gestion de la délinquance.

Les vingt-quatre personnes (chercheurs, ingénieurs, techniciens, administratifs) qui composent le CESDIP travaillent pour le ministère de la Justice. Celui-ci attend du centre que soit étudiée l'efficacité de la justice et que soit assuré le suivi des réformes législatives. « En dehors de ces demandes, explique Bruno, les thèmes de recherche se déterminent à partir des discours tenus par les praticiens et les citoyens, sur la crise de la justice pénale et la gestion de la délinquance ». Sont ainsi traités : la place de l'immigration dans la délinquance, l'efficacité de la police, le développement de la police privée, la confiance des citoyens dans l'impartialité de la justice... Les recherches font appel à des enquêtes par questionnaire ou par entretien, à l'analyse statistique dans laquelle s'est spécialisé

Bruno pour étudier « 150 ans de statistiques pénales ». Bruno travaille avec trois autres personnes. Ingénieur, il dispose de la même autonomie, de la même responsabilité qu'un chercheur dans la conduite de ses recherches. « En fait, il n'y a pas de personnel technique : celui qui mène une recherche fait à la fois un travail de chercheur et de technicien. »

COMPARER AVEC L'ETRANGER

La dimension comparative (avec l'étranger) et interdisciplinaire (avec les historiens) des recherches est importante : « On comprend mieux ce qui se passe ici en le comparant, soit avec ce qui se passe ailleurs, soit avec le passé. On a un regard plus lucide », affirme Bruno. Lorsqu'il est question de valorisation des résultats de recherche, il précise qu'il

ne s'agit pas d'apporter des solutions en réponse à des demandes mais des « connaissances objectives », contrepoint des opinions préétablies dans un domaine. Il faut aussi résoudre les questions judiciaires, dans un ensemble plus vaste de déterminations sociales, extérieures au monde judiciaire ».

Bruno estime que les moyens attribués au laboratoire sont corrects : les locaux sont suffisants, le budget de fonctionnement autorise le recours à un matériel informatique performant et couvre les frais de mission. Il reconnaît que la situation du CESDIP est particulière car le budget repose à la fois sur le ministère de la Justice et le CNRS (1). La plupart des chercheurs font toutefois aussi appel à des financements contractuels, venant le plus souvent des ministères (en tout premier lieu, celui de la Justice) et d'organismes publics. La moyenne des contrats est de 150 000 francs, environ. Bruno conclut que son laboratoire « travaille avec des moyens d'un niveau correct, dans l'ensemble. Mais, l'avenir dépend du renouvellement du personnel. Or les partants ne sont pas remplacés et le recrutement sur poste de titulaire est inexistant ».

G. Garioud

(1) Le CESDIP relève désormais du budget du CNRS, après avoir élargé à celui de la Justice. Ce transfert, souhaité par le personnel, répondait à la volonté de donner une indépendance au laboratoire dans la détermination des thèmes de recherche, tout en lui apportant la garantie de qualité scientifique que constitue l'évaluation du personnel et du laboratoire par les instances du CNRS.

LE NOUVEAU VISAGE DE LA RECHERCHE

NICOLAS, PHYSICIEN CHERCHEUR

Nicolas Billy, 38 ans, prépa scientifique, Ecole normale supérieure, thèse de physique. Chargé de recherche, il travaille depuis 16 ans au laboratoire de spectroscopie hertzienne de l'ENS.

Le laboratoire regroupe une quarantaine de chercheurs (30) ou enseignants-chercheurs (1), 25 ITA (ingénieurs, techniciens, administratifs) ou ATOS, une douzaine de thésards. Il accueille aussi de nombreux « visiteurs » étrangers. Le laboratoire fait lui-même partie d'un institut fédérant six labos de physique, soit une centaine de chercheurs et autant d'ITA.

UNE ÉQUIPE DE 4 PERSONNES

Il existe des équipes dans le laboratoire, celle de Nicolas comporte 4 personnes. Il étudie une réaction chimique élémentaire, grâce à des méthodes de physique atomique et moléculaire. « *Cela consiste à considérer cette réaction comme une collision où se coupe une liaison chimique, alors qu'il s'en forme une autre* », explique Nicolas. Les lasers et les jets supersoniques d'atomes ou de molécules sont les outils privilégiés des manipulations expérimentales. Pour les calculs, il fait appel aux ordinateurs.

DES TRAVAUX À LONG TERME

« *Dans notre domaine, la notion d'équipe est importante, précise-t-il. On ne peut rien faire sans les ITA, spécialisés dans la mécanique, l'électronique, l'informatique, l'optique. La distinction ITA-chercheur a un sens, même si le chercheur intervient directement dans chacune de ces techniques.* »

L'impact des travaux se situe dans le long terme. Il pourrait y avoir place pour une recherche finalisée, appliquée : les lasers utilisés en



L'appareillage physique de plus en plus sophistiqué nécessite l'intervention de techniciens qualifiés.

ophtalmologie, téléométrie ou encore pour les lecteurs de disques-compacts, font appel à la physique atomique. « *Mais nous visons rarement une valorisation directe, rajoute Nicolas, et les contacts sont peu fréquents avec l'industrie. Eventuellement, nous concevons et fabriquons, en petit nombre, des instruments à la demande d'autres laboratoires. En fait, nos travaux participent davantage au progrès de la connaissance scientifique, objectif en vue duquel nous collaborons avec d'autres laboratoires, français ou étrangers (CEE ou Etats-Unis).* » Sur le plan budgétaire, le

laboratoire dispose d'une dotation annuelle du CNRS qui permet en principe de conduire une expérience mais difficilement de la faire évoluer ou d'en faire démarquer une autre. D'où la nécessité de trouver d'autres sources de financement (CNRS, DRET, industrie, CEE, étranger). Leur montant peut être très variable : entre 10 000 et 1 000 000 de francs.

Pour Nicolas, « *la qualité de la recherche expérimentale faite dans le laboratoire est dépendante du remplacement des ITA qui partent en retraite* ». Pour l'instant, celui-ci n'est pas assuré.

G. Garioud

IN COMMEMORIAM...

cinquante ans de recherche



La première visite d'un président de la République au CNRS.

La cuvée du Cinquantenaire à Gewurtztraminer (Alsace).

Du marbre dans le hall du CNRS, 15, quai Anatole France (Paris).

A la même adresse, un monument, mi-paillasse, mi-rebut d'instruments scientifiques.

Mais où sont les sciences de l'Homme et de la Société ? Des discours sous la Coupole. Des petits fours à l'Assemblée Nationale.

Des colloques, des expositions, des conférences.

Des portes ouvertes.

Des commentaires dithyrambiques. Ceux qui crachent dans la soupe.

La télévision, la radio, les journaux, de la publicité.

Les prix Nobel, les soutiers de la recherche.

Le philosophe, un physicien. Une fête, sans risque, à la Mutualité.

La province bouge, Paris boude.

Mais que fait Goude ?

Le cinquantenaire du CNRS, ce fut tout cela, bien d'autres choses encore. La commémoration est éphémère, l'histoire, elle, reste.

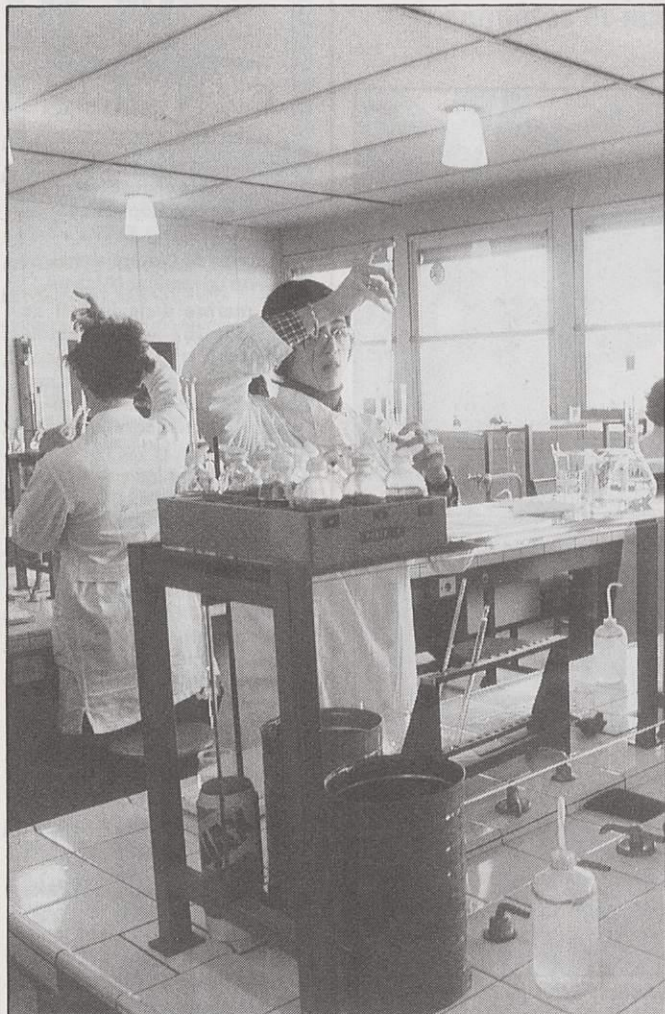
Mais qu'est-ce qu'une histoire à l'échelle de l'Histoire ? Un cinquantenaire par rapport — au hasard ! — à un bicentenaire ? A l'aune des années, le CNRS pèse quatre fois moins que

« 1789 ». Aujourd'hui. Mais, dans 950 ans, le passé de la Révolution ne représentera plus que 1,15 fois celui du CNRS... Est-ce à dire que la Science va plus vite que les Idées ou Idéaux ?

La réponse se trouve peut-être dans la théorie de la relativité d'Einstein ou dans les sophismes de Zénon d'Elée... ou dans les deux... ou bien ailleurs... ou encore nulle part...

Le scientifique se doit de douter...

LE NOUVEAU VISAGE DE LA RECHERCHE

DES EXPÉRIENCES
EN COLLÈGE

D.R.

Le chercheur : un être énigmatique, perché sur son petit nuage, passionné par son sujet, indifférent à tout ce qui l'entoure, y compris au devenir de sa propre recherche... ? Le tableau est en train de changer : le chercheur n'hésite plus maintenant à s'investir dans des applications, et ses pairs acceptent de le juger sur ce terrain.

Echanger avec le système éducatif devrait être une des premières préoccupations des chercheurs : une grande partie d'entre eux sont également enseignants. Il est possible d'initier les jeunes à de nouvelles techniques, en les concrétisant par des applications. La télédétection, par exemple, est une technique de pointe qui commence à être utilisée pour les études de l'environnement, de la connaissance du sol, de sa couverture. Il a été possible de faire travailler des lycéens sur des images satellitaires. Ils ont pu découvrir les causes d'un incendie. Ils ont vu comment tirer parti de la télédétection pour gérer un milieu naturel, prévoir les coûts relatifs à la reconstitution des biotopes ou à des problèmes de lutte et de prévention.

Autre expérience : les élèves d'une classe de collège (qui avait fait de la nutrition son thème transversal d'activité) ont participé à une recherche active, permettant d'évaluer l'impact d'une éducation nutritionnelle, sur la population de leur commune. Ce deuxième exemple associe le jeune à une équipe de chercheurs et permet de lui montrer ce qu'est la recher-

che, avec tous ses aléas, mais aussi avec son lot de connaissance, d'espoir, d'enthousiasme, de passion, d'interrogation.

Les exemples pourraient être multipliés. Bien entendu, il ne faut pas non plus généraliser et considérer que toute recherche, dès qu'il y a publication, doit immédiatement donner lieu à répercussion au niveau du système éducatif. Il ne faut pas faire croire que tout est immédiatement possible. Entre le premier maillon de la recherche et son application, le temps peut être long : il peut même ne jamais y avoir d'application, mais de cela aussi, les jeunes doivent pouvoir prendre conscience. S'il est important de faire découvrir au jeune de nouvelles techniques, il est tout aussi important de l'initier au concept de recherche, à son relativisme. C'est-à-dire accepter que ce qui est enseigné un jour, peut être remis en question, complété, rejeté. Le chercheur ne doit pas être un extra-terrestre. Il ne doit pas non plus se voir traiter de « farfelu ». C'est au système éducatif que revient la tâche d'inculquer ces réali-

Monique Richez

ET LE TIERS MONDE ?



Les années 80 auront été difficiles pour les pays en développement.

Montée de la crise économique et financière, réapparition du paludisme et d'autres maladies à vecteurs, extension du SIDA, les pays en voie de développement ont payé un lourd tribut à la faillite des modèles de développement des années 70. Leur capacité de résistance aux agressions naturelles (telle la sécheresse du Sahel), et d'adaptation au système économique mondial a continué à se dégrader. Quelques organismes — tels l'ORSTOM (Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération) ou le CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le déve-

loppement) ont pour unique mandat d'effectuer des recherches qui contribuent au progrès de ces pays. Et si la plupart des grandes institutions scientifiques soutiennent des programmes sur ce terrain, l'ensemble reste encore insuffisant et surtout, mal coordonné au plan national.

Longtemps tributaire de la politique coloniale, la recherche passe aujourd'hui des accords de coopération scientifique et technologique, avec des gouvernements et des institutions étrangères ou bien avec des organisations internationales. Elle essaime dans toute la ceinture inter-tropicale : Asie, Pacifique, Amérique latine.

Veillons à ce que l'ouverture toute récente de l'Europe de l'Est ne détourne l'attention de notre recherche vers des centres d'intérêt plus rentables.

LE NOUVEAU VISAGE DE LA RECHERCHE

Plus l'établissement est orienté vers la recherche fondamentale, plus il est avancé dans ce domaine. Dans les grands organismes publics de recherche, se côtoient encore maintenant le mode traditionnel d'évaluation individuelle des ingénieurs, techniciens et administratifs (notation par le responsable hiérarchique, commissions administratives paritaires), et une méthode particulière, utilisée tant pour l'évaluation individuelle des chercheurs que pour l'évaluation des laboratoires.

DES COMMISSIONS CONSULTATIVES

Cette autre méthode est une évaluation par les pairs. Des commissions consultatives, composées de membres élus et de membres nommés, sont constituées par disciplines, dans chaque établissement public de recherche, selon des règles variables.

Mais les personnels élus ingénieurs, sont présents aux côtés des élus chercheurs, dans la majorité des organismes. Les commissions examinent les laboratoires et les chercheurs relevant de leur spécialité.

TOUS LES QUATRE ANS, AU RAPPORT!

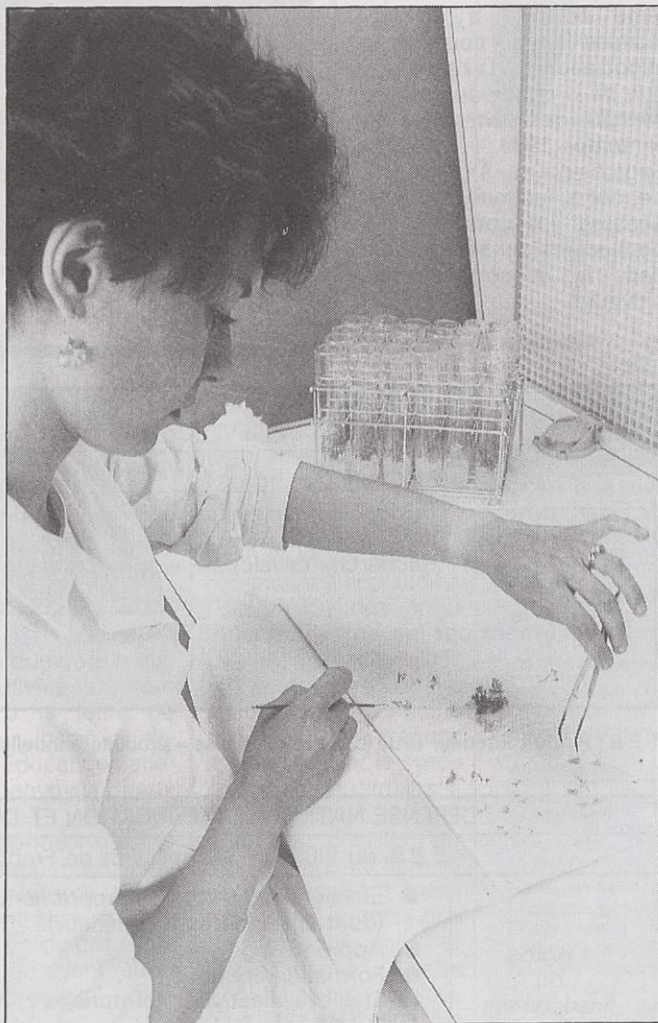
L'existence des laboratoires est périodiquement remise en cause. La commission décide de la poursuite ou non de leur activité (prévue en général pour quatre ans) et de la création de nouvelles unités.

Les chercheurs produisent chaque année une fiche individuelle d'activité, tous les deux ans un document plus complet, tous les quatre ans un rapport très détaillé portant programme de recherche pour les années à venir. Ces documents sont examinés par la commission. Quand il s'agit des recrutements et des changements de corps, la commission siège en tant que jury d'admissibilité, sans les ingénieurs.

Les critères d'évaluation des chercheurs ont des points communs avec ceux des la-

EVALUATION : ON INNOVE !

Rénover le service public ? Cela passe par la mise en place de méthodes nouvelles d'évaluation, pour apprécier non seulement les politiques publiques, mais aussi le rôle des agents dans leur « collectif de travail ». Dans la recherche publique ces méthodes sont déjà réalité. Mais concrètement, comment cela fonctionne-t-il ?



L'évaluation des personnels est compliquée par la diversité des métiers, à l'intérieur d'un même corps.

laboratoires. Il faut faire la preuve de l'intérêt, de la fécondité, et de l'originalité des expériences projetées. Le baromètre principal de l'activité passée est l'abondance et la qualité des publications.

Les élus SGEN ont à cœur de laisser une expression aux courants de pensée minoritaires, à l'écart des phénomènes de mode. Les ingénieurs, techniciens, et personnels administratifs (ITA) sont également évalués sur un rapport d'activité, s'ils sont candidats à un concours interne. Le dossier d'admissibilité comporte deux rapports : l'un rédigé par l'agent, l'autre par son supérieur hiérarchique. Pour certains corps, on ajoute une épreuve pratique.

DES CRITÈRES BIEN DÉFINIS

Une procédure nouvelle d'évaluation des ITA est prévue dans certains établissements. Au CNRS, elle est en cours d'élaboration. Elle s'inspirera d'une opération de ce type de 1982, destinée à connaître exhaustivement les cas d'agents sous-classés par rapport à leur qualification.

Un dossier conjoint patron-agent a été négocié avec la direction. Six critères d'évaluation ont été définis : connaissances initiales, technicité, polyvalence, initiatives dans la préparation du travail, autonomie dans la réalisation du travail, fonction d'encadrement.

Ceci n'empêchera pas certains patrons de glisser une « peau de banane » dans une appréciation apparemment élogieuse, c'est pourquoi au CNRS, le SGEN demande que chaque dossier soit examiné contradictoirement par un expert « syndicat » et un expert « direction ». L'évaluation est par nature une activité permanente dans la recherche publique. Le souci de la CFDT, dans ce milieu où l'élitisme est assez répandu, est de donner à ceux qui n'ont pas la parole un espace où ils puissent la prendre.

France Alexandre

LE NOUVEAU VISAGE DE LA RECHERCHE

ET LE BUDGET ?

Le X^{ème} Plan (« La France, l'Europe : 1989-1992) a confirmé la place de la recherche et du développement technologique parmi les priorités nationales.

La formation et l'éducation sont, bien sûr, la première des priorités, par le nombre de personnes concernées (adultes et jeunes, actifs dans le secteur) et l'évidence des enjeux pour l'avenir.

Celle-ci est-elle aussi manifeste en matière de recherche, alors qu'un peu plus de cent mille personnes seulement travaillent dans ce secteur.

Face à l'urgence et à l'accroissement des demandes pour le secteur éducatif, pourra-t-on maintenir les ambitions affichées par deux lois de programmation successives (1982 et 1985) sur le développement de la recherche ?

Le tableau ci-joint rappelle les poids respectifs de la dépense nationale en faveur de l'éducation et en faveur de la recherche. Il s'agit bien de la contribution globale de tous les partenaires, Etat ou collectivités territoriales, entreprises et particuliers.

Alors que l'éducation est massivement l'affaire du budget public, la dépense pour la recherche fait apparaître une contribution des entreprises qui peut sembler très forte (43%). Le budget civil de recherche, qui comporte un « soutien au secteur industriel », n'en paraît que plus mince (32% de l'effort total de recherche !).

Pourtant, la part des entreprises est la plus faible en France, par comparaison aux autres grands pays développés (proportion inversée). L'objectif prioritaire de la loi de plan — atteindre 3% du PIB comme dépense nationale de recherche en 1995 — table en fait sur une augmentation significative de la part « entreprise ».

Pourquoi ? C'est qu'en effet, au-delà des enjeux sociaux d'une grande partie de la recherche (santé, alimenta-

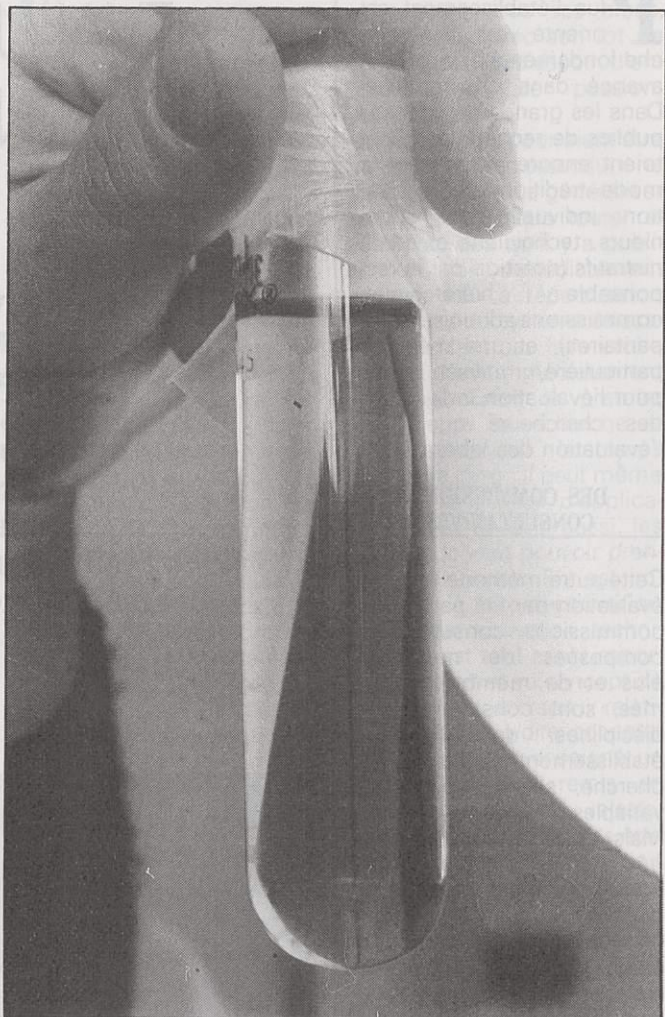
tion, relations sociales), l'emploi dépend du développement et de la survie d'entreprises, et le développement des entreprises, pour beaucoup de leur bagage technologique.

C'est dire que, entre l'ogre « Education nationale » et le gourmand secteur industriel, les organismes de recherche publique pourrait se retrouver plus « incités » que jamais à chercher financement du côté de Bruxelles ou d'une franche collaboration avec les entreprises.

La concurrence avec le système éducatif a affleuré, maintes fois au cours de la négociation sur « l'amélioration de la condition des personnels de recherche » au printemps 1989.

Saurons-nous, à l'intérieur de notre territoire syndical, dépasser les corporatismes de clochers qui sommeillent dans le subconscient de chacun ?

Jeanne Grosclaude



A Strasbourg, manipulation d'ADN chez Appligène, société privée de recherche et développement en génie génétique.

Decourt/REA

DÉPENSE NATIONALE EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

2,3 % du PIB, soit 130 milliards de francs (en 1989)

Financement public : 57 %	Budget civil de recherche et développement (BCRD)	42,3 milliards de F
	Recherche-développement militaire	31,0 milliards de F
		74,0 milliards de F
Financement par les entreprises : 43 %		56,0 milliards de F
		130,0 milliards de F

* PIB : Produit Intérieur Brut (c'est la « richesse » produite annuellement).

DÉPENSE NATIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION

5,8 % du PIB, soit 342 milliards de Francs (en 1987)

Origine du financement	● Enseignement scolaire proprement dit :	252 milliards de F
	(dont enseignement supérieur)	38 milliards de F
	● Apprentissage :	2,9 milliards de F
	● Formation continue :	31 milliards de F
	Etat et collectivités territoriales :	86 %
	Entreprises :	5,5 %
	Familles :	8,5 %

Plus nombreuses et plus variées, les lettres des adhérents enrichissent la rubrique qui leur est réservée. Ce mois-ci, toujours les sujets brûlants : la situation des personnels ATOSS, l'avenir des PEGC, et la difficulté de travailler autrement au milieu des suppressions de postes.

**TRAVAILLER
AUTREMENT**

Au CES de Jassans, les professeurs principaux de 6^e animent volontairement une heure hebdomadaire d'études dirigées, dans le cadre de l'aide au travail personnalisé des élèves. D'après la nouvelle loi d'orientation, ceci devrait désormais être « monnaie courante » et je souscris entièrement à cette démarche. Quoi de plus normal que d'intégrer ces heures de travail à l'emploi du temps des enseignants ? Ceci est actuellement impossible, l'Inspection académique ne prenant pas en compte dans la dotation aux établissements (DHG), ces réalités-là. Par conséquent, les professeurs acceptant de travailler différemment sont toujours dans l'expectative, de savoir quand ces heures d'études dirigées et de concertation seront rémunérées.

Autre exemple : nous avons créé une classe-passerelle, pour des élèves en difficulté en fin de 6^e, pour qu'ils accomplissent la 5^e en deux ans. Ceci nécessitait une concertation entre professeurs, des suivis individuels d'élèves, donc des « heures ». Nous avons eu la surprise d'apprendre

que nous n'avions pas de moyens pour terminer notre travail, alors que les enfants nous ont rappelé notre promesse de « les suivre pendant deux ans ». Qui paie les conséquences de cette incohérence administrative ? Des enfants qui sont, au passage, des enfants de milieu social défavorisé et en grosse difficulté scolaire.

Heureux hasard, l'année de la publication d'une loi qui veut centrer l'école sur l'élève... Ceci n'est qu'un cas isolé au milieu de milliers d'autres. Comment voulez-vous que le monde enseignant soit motivé, quand on constate les insuffisances de l'administration, qui est pourtant censée être un élément moteur de notre travail ?

**Pierre Pernet
01 - Jassans Riottiers**

**UN : PEU DE
CONSIDÉRATION !**



Voici en quelques mots, les réflexions que m'inspire la lettre de Monsieur Jospin, ministre de l'Éducation nationale, envoyée aux ATOSS.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que les aides de laboratoire sont aussi classés dans le corps des OP 3, et cela, en ayant réussi les épreuves d'un concours (...). Je pense que les aides de laboratoire risquent

d'être oubliés, car cela fait vingt ans que nous attendons un hypothétique reclassement. Pour ma part, je suis aide de labo depuis vingt-deux ans, avec un salaire net de 5 500 francs. J'ai subi, une fois de plus, un déclassement du fait de l'accord salarial qui est entré en vigueur en janvier 1989. Alors, trop c'est trop !

Je vous demande donc quelles sont les dispositions que vous entendez proposer au ministre pour que les aides de labo soient enfin reconnus comme personnel à part entière de l'Éducation nationale, reclassés et payés en tenant compte de leur travail spécifique et du reclassement des agents spécialistes au corps des OP 3.

Cette lettre traduit le profond ras-le-bol des aides de labo, qui en ont assez d'être les laissés-pour-compte, parmi les personnels ATOSS.

**Yves Rivière
29 - Concarneau**

**PEGC :
NE PAS FAIBLIR**

Je suis ravie de constater que le SGEN passe à l'action. J'ai quitté les Etats Généraux des PEGC avec le sentiment qu'il ne restait qu'à se résigner et à applaudir à l'intégration des collèges AE.

Les PEGC sont floués par la soi-disant revalorisation. Il me semble que c'est là un créneau à prendre pour la syndicalisation de certains. Il faut continuer à agir pour faire pression sur le ministère et demander l'intégration, selon les mêmes critères que ceux retenus pour les AE. Certains d'entre nous sont bien décidés à ne pas se laisser faire ! Je m'étonne de ne pas avoir vu de journalistes

à la Sorbonne. Résultat : un petit entrefilet dans *Libération* du lundi suivant. Tout de même, on aurait pu parler de nous qui sommes plus de 75 000 !!



Je vous souhaite bon courage et je souhaite surtout que l'action du SGEN en faveur de l'intégration des PEGC ne faiblisse pas.

**Danielle Le Guevel
92 - Clichy**

**DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION
Jean-Michel Boullier
REDACTEUR EN CHEF**

Jean-Michel Lebrun

MAQUETTISTE

Jeanne Palay

**SECRÉTAIRE
DE RÉDACTION**

Thierry Mestre

COMITÉ DE RÉDACTION :

Jean-Jacques Biger

Liliane Campens

Michel Redoutey

Liliane Rouchier

COMPOSITION

Cadet Photo, Paris

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot

CPPAP : en cours

**Fédération des
syndicats généraux de
l'Éducation
nationale et de la
Recherche publique**

5, rue Mayran,

75442 Paris cedex 09

Tél. : (1) 42.47.74.01.

Télécopie : 42.47.72.74

**PETITES
ANNONCES**

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande adresse de Profession Education), payantes pour les autres : 30 F la ligne de trente signes.

■ Auron, pied des remontées, ski ou saison été, loue grande caravane, tout confort, 4 p., 18 m², 1 500 F/15 j. Tél. : 93.08.07.60.

■ Roque Brune-Cap Martin (près Menton), loue studio + chambre, 4 personnes. Plein sud, grand confort, garage. Accès direct à la mer. Semaine, quinzaine, de décembre à mai. Tél. : 20.24.91.19.

■ Vends « encyclopédie alpha du cinéma », 1 200 F, état impeccable (prix public : 3 300 F). Lampe à bronzer Philips 4 tubes : 300 F. Chaîne hi-fi : ampli-tuner Hitachi 2 fois 25 W avec enceintes BW, platine K7 et platine disque Technics. Etat impeccable. 1 500 F. Tél. : 27.45.15.81.

■ Mars : week-end rando, raquettes. Avril, mai, juin : stages d'orchidophilie. P. Jarige, accomp. en montagne. 38880 Autrans. Tél. : 76.95.36.55.

■ Cros-de-Cagnes (10 km de Nice), vaste studio 4 pers., cuisine indépendante, plage calme, soleil, commerces. Sem/quinz./mois. Tél. : 93.32.77.08.

■ Loue appartement 6-7 couchages aux Carroz (Hte-Savoie). Super domaine skiable 250 km. Tél. : 93.54.06.08.

■ Je cherche disque 45 T et K7 méthode Assimil, ancienne édition « L'Allemand sans peine » (et non « Le nouvel Allemand sans peine »). Ph. Le Caro, 16, rue du Pont St-Pierre, 31300 Toulouse. Tél. : 61.59.83.75.

■ Pour vacances en Martini-que, loue très belle villa tout confort. Tél. : 28.27.52.18 après 18 heures.

■ Loue bel F3, Cannes-Rocheville. Tél. : 76.75.35.22 ou 75.08.13.17.

PROFESSION ÉDUCATION

Commençons par le plus difficile. Pourquoi avoir changé de titre ?

Ce n'est pas le premier changement dans l'histoire du SGEN. A l'origine, le bulletin du syndicat s'appelait *Ecole et Education*. En 1955, les dirigeants d'alors décidèrent de créer un véritable journal. Ce fut *Syndicalisme Universitaire* qui, pour ses fondateurs, devait « *contribuer à affirmer l'unité de l'université entendue comme service public d'Education nationale, et rendre plus concret le lien naturel entre classe ouvrière et universitaire...* »

SU fut ensuite souvent modifié : maquette, format, rédactionnel... pour s'adapter aux exigences du moment. Mais aujourd'hui, la situation est différente. Dès l'instant où nous décidons une transformation radicale du contenu, la question du titre se pose. Et cela d'autant plus que *SU* ne correspond plus beaucoup à la réalité actuelle du SGEN.

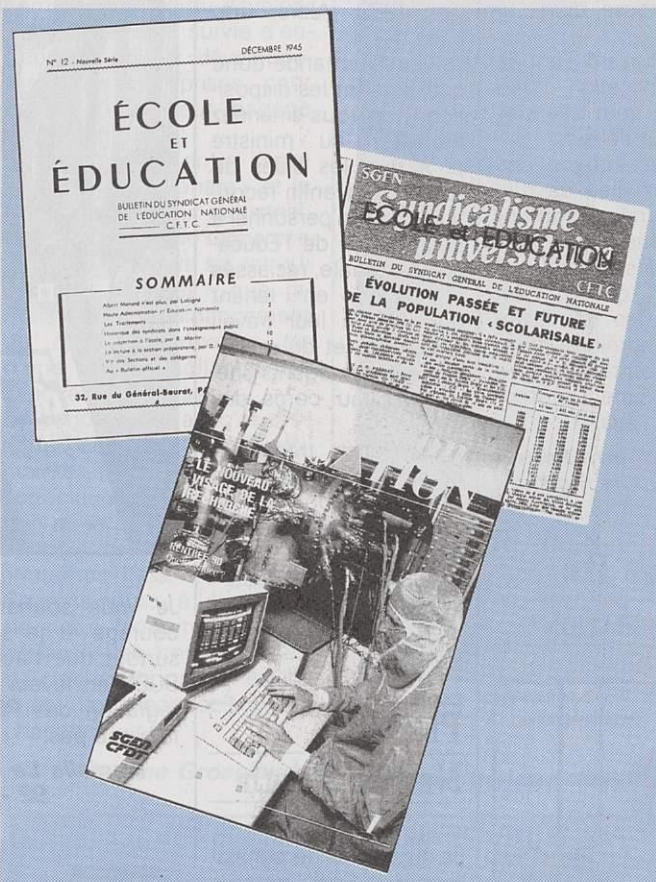
Mais pourquoi Profession Education ?

La difficulté, dans la recherche d'un titre, c'est de résumer plusieurs idées forces, en un ou deux mots. La question des « identifiants » comme on dit aujourd'hui. Dans le titre du mensuel du SGEN-CFDT, il faudrait intégrer les idées de syndicalisme, confédéré, général, d'école ou d'éducation, de transformation, de profession, etc. Tâche en réalité insurmontable qui nous a conduit à faire des choix. Le résultat, c'est *Profession Education* qui revendique un métier et un champ d'action : nous sommes bien dans le champ d'action du syndicat qui regroupe la profession d'un secteur déterminé, celui de l'éducation.

Et ce titre a fait l'unanimité ?

Si tout le monde ou presque reconnaît que *SU* est un titre qui n'a plus grand chose à voir avec la réalité du SGEN d'aujourd'hui, il reste un attachement un peu affectif à un titre qui représente trente

Après trente-quatre ans d'existence, *Syndicalisme Universitaire* disparaît pour laisser la place à *Profession Education*. Nouveau titre, nouvelle maquette, nouvelle formule rédactionnelle. Non pour sacrifier à une quelconque mode médiatique, mais une volonté de privilégier les liens entre la fédération et ses adhérents. *Profession Education* interroge *Profession Education* !



Trois titres en 53 années d'histoire.

cinq années de vie de notre organisation. *Profession Education* correspond mieux à ce qu'est la fédération en 1990.

Et puis le titre, ce n'est pas tout, il y a la maquette, et surtout le contenu.

Précisément, quels sont les changements les plus importants ?

Pour l'essentiel, ils sont déjà apparus dans les deux derniers numéros de *SU*. Notre principal objectif est de faire un journal ouvert. Un mensuel ne peut être axé sur l'information brute. Dans la plupart des cas, celle-ci a déjà été diffusée par d'autres

médias, quotidiens, radios, télévisions... Notre rôle, c'est de l'analyser, de la restituer dans son contexte, de l'enrichir d'avis divers, voire contradictoires. Provoquer le débat, afin de permettre au lecteur d'avoir tous les éléments qui lui permettront de forger son opinion. Notre rôle, c'est enfin de donner l'avis de la fédération. D'où le petit logo « l'avis du SGEN » qui pourra apparaître, en regard de certains articles.

Un journal ouvert, ce doit être aussi un journal au plus près de ses lecteurs, c'est-à-dire, pour nous, plus proche du vécu des adhérents du SGEN, de la réalité du

terrain. Nous souhaitons multiplier les enquêtes, les interviews, les reportages. Nous espérons voir des articles plus seulement signés par les militants parisiens mais par des responsables régionaux, de syndicats, de sections...

Parler du terrain, c'est bien. Mais donner la parole au terrain, c'est mieux !

Tout à fait ! Des rubriques telles que « Initiatives » ou « En direct » n'ont pas d'autre ambition que celle-ci. De la même manière, le courrier prendra une place plus importante. Notre but est de faire de *Profession Education* le véritable lien de la fédération avec chaque adhérent.

Dans le syndicalisme, il y a la dimension professionnelle.

Et nous n'entendons pas la sous-estimer. Nous avons abandonné la formule de *SU* qui consistait à réserver automatiquement des pages à certaines branches professionnelles. Celles-ci trouveront maintenant leur place dans l'ensemble du journal, dans l'actualité, dans le dossier, dans la double page « Métier », pour ce qui concerne les aspects plus techniques des professions. Parler des catégories et des branches, dans une dimension de syndicat général, tel est notre objectif.

Terminons par la maquette. Elle a été sérieusement remaniée.

C'était nécessaire. Nous sommes passés de seize à vingt pages, mais il n'y aura pas plus de texte que dans *SU*. Les articles seront plus courts, leur présentation plus aérée. Réaliser une maquette qui donne envie de lire un journal, ce n'est pas négligeable.

Alors Profession Education, jusqu'à quand ?

Au moins trente-cinq ans ! Rendez-vous en 2025 pour modifier la formule.

Jean-Michel Lebrun

AGS

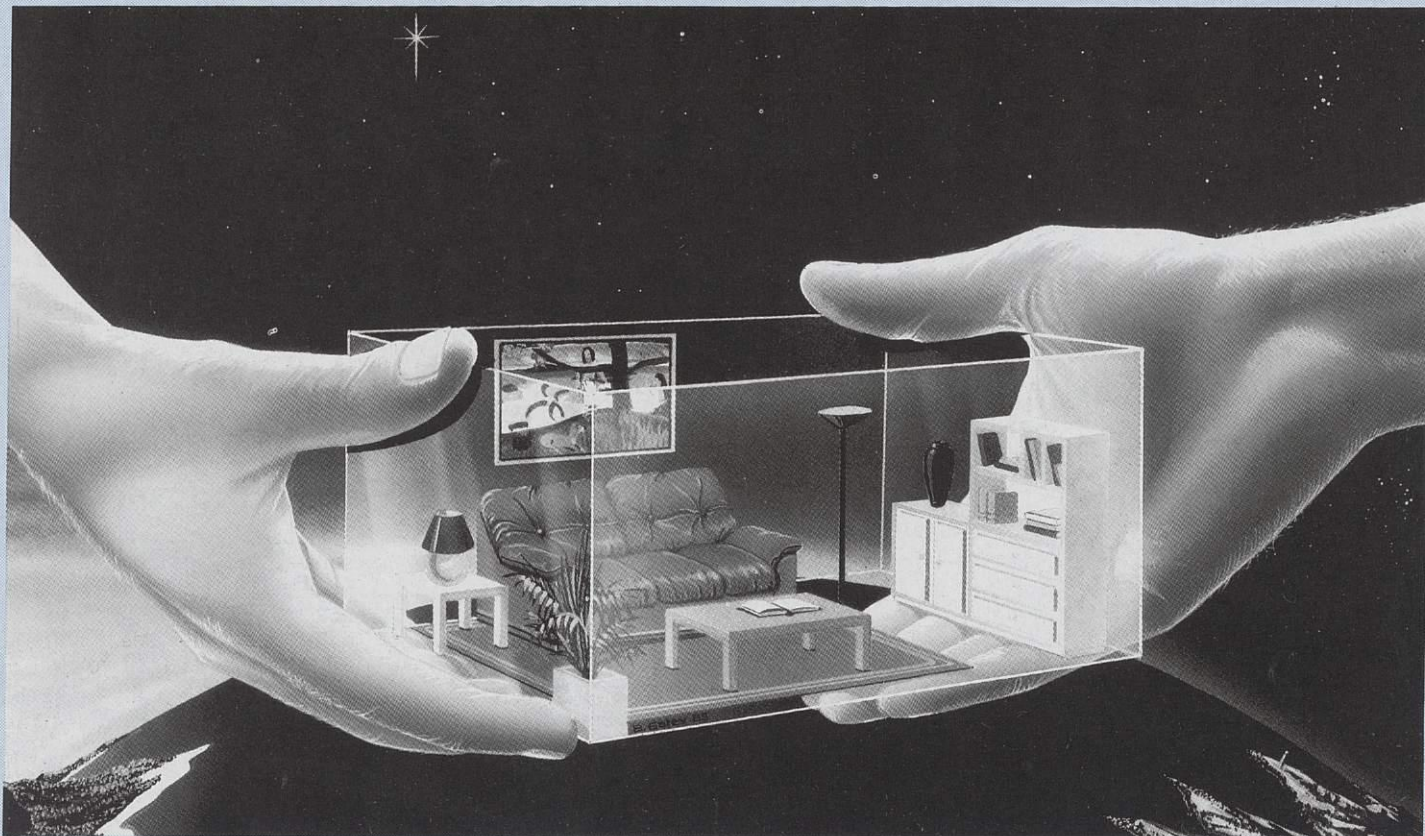


NUMERO VERT 05 05 05 47

APPEL GRATUIT

Pour toute la Métropole

LE N°1 DU DÉMÉNAGEMENT OUTRE MER. LE SPÉCIALISTE DU DÉMÉNAGEMENT INTERNATIONAL.



Pour vous, un déménagement de l'autre côté du monde est une grande aventure. Pour AGS, c'est une tâche quotidienne, maîtrisée avec rigueur et efficacité grâce à l'expérience, à la qualité des hommes de notre réseau et à notre implantation des deux côtés de l'océan. AGS vous assure des prix compétitifs, des facilités de paiement, un professionnalisme ainsi qu'une qualité de service irréprochables.

Un déménagement pour vous est fastidieux. Pour nous rien de plus facile et de mieux contrôlé.

Alors déménagez à l'autre bout de la terre sur vos deux oreilles. AGS s'occupe de tout.

PARIS

9, rue Thomas-Edison - 92230 GENNEVILLIERS
Tel.: (1) 40.85.90.10 - Telex: 613 228 - Fax: (1) 40.85.07.10

MARSEILLE

27, boulevard Gay-Lussac - 13014
Tel.: 91.02.62.40 - Telex: 420 881 - Fax: 91.63.15.79

Agences Métropole

AGS Tarbes : Tél. : 62.93.55.01.
AGS Carcassonne : Tél. : 68.47.61.61.
AGS Marmande : Tél. : 53.64.13.46.
AGS Troyes : Tél. : 25.79.00.23.
AGS Le Mans : Tél. : 43.72.13.44.
AGS Nantes : Tél. : 40.92.09.50.
AGS Dinan : Tél. : 96.39.32.92.
AGS Brest : Tél. : 98.41.50.11.

Agences Outre-Mer

AGS Guadeloupe :
Baie Mahault : Tél. : (590) 26.72.71
et 26.60.54.
Basse-Terre : Tél. : (590) 81.74.98.
AGS Martinique : Tél. : (596) 50.05.15
et 50.05.16.
AGS Guyane : Tél. : (594) 35.41.60.

AGS La Réunion :

Le Port : Tél. : (262) 43.41.72
et 43.41.77.
Saint-Pierre : Tél. : (262) 25.82.07.
AGS Mayotte : Tél. : (269) 61.17.17
et 61.17.29.
AGS Tahiti : Tél. : (689) 43.39.55.
AGS Nouvelle Calédonie : Tél. : (687) 28.63.33
et 28.23.70.
Agents à Djibouti et Saint-Pierre-et-Miquelon.



VOS DROITS DES INFOS UN PLUS POUR VOUS DEFENDRE

36 15 CODE CFDT * SGEN



Un mensuel, ça ne suffit pas.
L'actualité court tous les jours.

Dernières nouvelles sur la revalo :	3615 CFDT * SGEN
Négociation sur la grille de la Fonction publique :	3615 CFDT * SGEN
Plan d'urgence pour le supérieur :	3615 CFDT * SGEN
L'actualité de l'Education :	3615 CFDT * SGEN
Les aspects purement professionnels du métier : mutations, indemnités, services, guide pratique, fiche syndicale :	3615 CFDT * SGEN

Du nouveau ? 3615 CFDT * SGEN